

École Orvin

2023 – 2024

Brochure d'information

Sommaire

Message de la direction.....	2
Notre école	3
Santé/Hygiène	4
Ecole à journée continue.....	5
Evaluation	6
Absences, congés, dispenses.....	7
Corps enseignant.....	8- 9
Utilisation d'internet	
Sport scolaire facultatif	10
Mesures pédagogiques particulières.....	11
Chemin des écoliers.....	12
Vacances scolaires	13
Règlement scolaire	14
Communauté scolaire La Baroche	15
Adresses utiles.....	16



Dousse Virginie
Directrice
032 358 13 55 / 079 246 60 15
direction@ecoleorvin.ch

Responsable dicastère

Boder Gautier
Conseiller municipal
079 631 33 54
gautier.boder@orvin.ch

Secrétariat



Olga Heuer
Collaboratrice administrative
032 358 13 55
secretariat@ecoleorvin.ch

Message de la direction

Chers parents,

Voici déjà une année écoulée ! Pendant tout ce temps, j'ai pu apprendre beaucoup de choses et je pense que l'on n'arrête jamais d'apprendre. Ce que j'aimerais pouvoir partager, c'est que l'échec ou nos erreurs doivent être vus comme une opportunité de s'améliorer et d'évoluer.

Quand vos enfants rentreront à la maison, parfois démoralisés, soyez là pour leur redonner espoir, même si c'est parfois des moments difficiles à passer pour eux ou pour vous. Montrons-leur comment ne jamais abandonner et que lorsqu'ils chutent, ils apprendront à se relever encore mieux. La force et la grandeur de ceux qui ont marqué notre monde,



ont été gagnées à travers les difficultés qu'ils ont rencontrées et qu'ils ont su surmonter. A nous aussi d'ouvrir notre esprit à d'autres chemins et de ne pas voir que « la note 6 en math » comme un gage de réussite dans la vie ! En effet, si je reprends la citation d'Albert Einstein, pour terminer, il dit :

"Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson sur ses capacités à grimper à un arbre, il passera sa vie à croire qu'il est stupide."

Cette année scolaire a été aussi l'année des changements ! J'en profite pour remercier du fond du cœur notre chère Madame Aeschlimann, qui prend sa retraite mais qui restera bien présente dans les mémoires et nos cœurs ici à l'école d'Orvin. Les petites graines semées avec passion et bienveillance pendant toutes ces années ont permis d'offrir ainsi de merveilleux moments à tous ces

enfants qui ont eu la chance de croiser son chemin. Merci pour ces années de dévouement pour nos élèves !

Je prends également congé de notre secrétaire Nadège Bugmann, qui a su épauler trois directions pendant ces neuf dernières années ! Son efficacité, son écoute et son professionnalisme m'ont permis de travailler pendant cette première année en toute sérénité ! Je la remercie et lui souhaite plein succès pour son nouveau challenge professionnel.

Je termine en souhaitant la bienvenue à Maude Schaffter, Line Zimmermann et à notre nouvelle secrétaire, Olga Heuer.

Je vous souhaite à tous et toutes une très bonne année scolaire 2023-2024 !

Virginie Dousse



Les élèves ont du talent !

Notre école

Notre école compte 7 classes francophones réparties de la manière suivante:

- 2 classes d'école enfantine (1^{re}-2^e)
- 1 classe de 3^e-4^e
- 1 classe de 4^e-5^e
- 1 classe de 5^e-6^e
- 1 classe de 7^e
- 1 classe de 8^e

Nous accueillons les élèves de la Communauté scolaire de La Baroche dès la 7^e année.

Lorsque les classes comptent 2 degrés, elles bénéficient d'un enseignement en sections de classe ce qui permet de regrouper les élèves par niveau et en plus petits groupes.

Pour la deuxième partie de leur parcours scolaire, les élèves se rendent à Bienne, au collège des Alpes, situé à la Rue des Alpes.

Notre but est d'enseigner aux élèves non seulement des connaissances, mais de développer leurs compétences et leur sens des responsabilités, leur capacité de collaboration et de vie en société, leur esprit créatif et critique.

Santé / hygiène

Soins dentaires

Au début de la scolarité, chaque enfant reçoit le règlement dentaire, ainsi qu'une carte bleue.

Les parents sont priés de lire attentivement ce règlement et de s'y conformer. Une circulaire vous parviendra dans le courant de l'année scolaire concernant le brossage des dents à l'école.

Les parents qui ne respectent pas les directives relatives au contrôle dentaire en assument l'entière responsabilité.



Un brossage régulier permet d'éliminer la plaque dentaire



La visite médicale joue un rôle important de prévention et de promotion de la santé

Médecin scolaire

Deux visites médicales sont obligatoires: la première a lieu durant la 2^e année scolaire, la seconde en 6^e année. Les documents à compléter et à retourner à l'école, sont remis à l'enfant par le maître de classe.

Le médecin scolaire procède au contrôle médical, sauf si les parents peuvent présenter un certificat attestant que ce contrôle a bien été fait par le pédiatre de l'enfant.

Les parents qui ne respectent pas les directives relatives au contrôle médical en assument l'entière responsabilité.

Education sexuelle

En 6^e et 8^e, des leçons d'éducation sexuelle facultatives sont organisées et dispensées par des éducatrices spécialisées affiliées à Santé bernoise. Des cours complémentaires destinés à tous les niveaux peuvent également être organisés dans le courant de l'année.

Poux

Afin d'éviter que les élèves soient envahis par des poux, nous vous prions de bien vouloir informer immédiatement l'enseignant-e de votre enfant si vous découvrez des poux et/ou lentes dans la chevelure de votre enfant. C'est le seul moyen de prendre rapidement des mesures adéquates pour enrayer une propagation de ce fléau.

L'école, quant à elle, organise 1 fois par année un contrôle de tous les élèves.

Ecole à journée continue—EJC

Depuis août 2010, toutes les communes du canton de Berne offrent aux enfants scolarisés des structures d'accueil extrascolaires, pour autant que la demande soit suffisante.

Structure

Pour 2023-2024, tous les modules du matin seront ouverts ainsi que les modules des lundis, mardis, jeudis et vendredis midi avec cantine. Deux modules de l'après-midi sont également ouverts les mardis et vendredis de 13h25 à 17h30 (avec collation).

Organisation

Pour les modules du matin (petit-déjeuner non-inclus), l'accompagnant-e attendra et accueillera les élèves devant la porte de la salle des sociétés (côté Est du bâtiment) dès 07h00.

Le module du midi se déroule également dans la salle des sociétés.

L'accompagnant-e attendra les élèves de 1^e et 2^e à l'entrée de l'école enfantine à 11h45 et se rendra à la salle des sociétés avec eux. Les élèves de 3^e à 8^e attendent l'accompagnant-e devant l'entrée de la salle des sociétés.

Les enfants qui ont congé l'après-midi sont sous la responsabilité de l'EJC jusqu'à 13h25. Ils peuvent ensuite rentrer chez eux sous la responsabilité des parents.



Les modules de l'après-midi se déroulent également à la salle des sociétés mais des activités peuvent être organisées à l'extérieur ou dans d'autres salles du bâtiment scolaire. A 17h30, les élèves sont libérés et peuvent rentrer chez eux. Les élèves inscrits durant les modules du midi et de l'après-midi sont automatiquement pris en charge par le personnel de l'EJC. Les élèves qui ont des leçons l'après-midi et qui sont inscrits à l'EJC rejoignent la salle des sociétés à la fin de leurs leçons.

Les enfants qui fréquentent l'EJC sont tenus de se conformer aux consignes données par les accompagnants. Si un enfant devait avoir un comportement qui laisse à désirer, la direction prendra contact avec les parents en vue d'un entretien. Si le comportement inadéquat de l'enfant devait se prolonger et qu'aucun progrès n'est constaté, la direction se verra dans l'obligation d'exclure l'enfant de l'EJC pour une durée à convenir.

Contacts

Dousse Virginie, directrice pédagogique : 079 246 60 15

Chloé Imer, responsable EJC : 079 515 86 65 (Whatsapp)

Kern Vincent, finances EJC : 032 358 01 80

Evaluation

L'évaluation sert à encourager les capacités personnelles et scolaires de l'élève.

Le dialogue entre parents et enseignant-e-s permet d'entretenir une saine collaboration en vue de soutenir au mieux l'élève dans ses apprentissages.

La soirée de parents, en début d'année scolaire, permet au corps enseignant et aux parents de communiquer, d'informer et d'établir un premier contact en vue d'un éventuel rendez-vous ou entretien personnalisé si nécessaire.

Année scolaire	1 ^{er} semestre	Fin de l'année scolaire
1 ^{re} -2 ^e -3 ^e	Entretien de bilan	Attestation de fréquentation
4 ^e	Entretien de bilan	Rapport d'évaluation (sans notes)
5 ^e	Entretien de bilan	Attestation de fréquentation
6 ^e -7 ^e	Entretien de bilan	Rapport d'évaluation (avec notes)
8 ^e	Rapport, fiche et entretien de passage	Rapport d'évaluation (avec notes)



*L'évaluation doit être considérée
comme un soutien à l'apprentissage*

Promotion au degré primaire

En principe, les élèves passent dans l'année scolaire suivante.

Lorsque l'élève n'obtient pas des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires et qu'une orientation vers une classe spéciale n'est pas indiquée, il ou elle répète l'année scolaire. La direction d'école peut toutefois autoriser le passage dans l'année scolaire suivante si les capacités transversales de l'élève le justifient (ODED, art. 32 RSB, 432.213.11).

Absences, congés et dispenses

Absences excusées

Lorsqu'un élève s'absente pour cause de maladie ou accident, en raison d'un décès dans la famille ou d'un déménagement de la famille, ou encore lorsqu'un rendez-vous chez le médecin n'est pas possible en dehors des heures de classe, les parents ou les représentants légaux communiquent les raisons de l'absence au maître de classe, à travers un billet d'excuses. Ces absences seront mentionnées dans le bulletin scolaire.

Congés

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent le maître de classe au plus tard la veille du congé (LEO, art. 27, RSB 432.210).

Ces absences ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire.



Activités et bricolages réalisés par les élèves

Dispenses

L'élève peut être dispensé d'une partie de l'enseignement ou, temporairement, de tout l'enseignement si les circonstances le justifient, par exemple:

- pour la durée nécessaire à la réalisation d'un stage d'information professionnelle, pour autant que celui-ci ne puisse être effectué en dehors des heures de classe,
- jusqu'à une demi-journée par semaine pour la fréquentation de cours de langue et de culture d'origine,
- pour la durée nécessaire à l'encouragement de talents intellectuels, sportifs ou artistiques hors du commun (ODAD, art. 4 à 8, RSB 432.213.12).

Les parents présentent par écrit des demandes de dispense dûment motivées à la Direction d'école au moins quatre semaines à l'avance (ODAD, Art. 8 RSB, 432.213.12) avec copie au maître de classe. Avant toute autorisation de dispense, l'élève utilisera les cinq demi-journées auxquelles il a droit au sens de l'art. 27 de la LEO.

Ces absences ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire.

Corps enseignant



Aufranc-Ferrat Caroline

Enseignante de classe 7^e

077 485 40 94

caroline.aufranc@ecoleorvin.ch



Courbat Tamara

Enseignante spécialisée

078 731 68 57

tamara.beguelin@ecoleorvin.ch



Burger Rahel

Enseignante de 4^e et ACT

032 323 95 37

rahel.burger@ecoleorvin.ch



Hausmann Laurie

Enseignante de classe 8^e

079 272 29 83

laurie.hausmann@ecoleorvin.ch



Kipfer Claude

Enseignante de classe 5^e-6^e

079 511 03 27

claud.kipfer@ecoleorvin.ch



Ramseyer Caroline

Enseignante de classe 3^e-4^e

079 421 27 24

caroline.ramseyer@ecoleorvin.ch

Corps enseignant

Rindlisbacher Anita

Responsable natation
Enseignante d'éducation physique
077 401 22 80
anita.rindlisbacher@ecoleorvin.ch



Rudin Anne-Lise

Enseignante école enfantine et de flûte
078 845 55 16
annelise.rudin@ecoleorvin.ch



Sauthier Daniel

Enseignant de classe 7^e
076 517 32 77
daniel.sauthier@ecoleorvin.ch



Schaffter Maude

Enseignante de classe 4^e-5^e
076 595 50 73
maude.schaffter@ecoleorvin.ch



Veralli - Grosjean Jessica

Enseignante école enfantine et spécialisée
079 295 03 40
jessica.veralli@ecoleorvin.ch



Voirol Thierry

Enseignant de classe 8^e
078 720 92 39
thierry.voirol@ecoleorvin.ch



Zimmermann Line

Enseignante spécialisée et école enfantine
078 611 60 83
line.zimmermann@ecoleorvin.ch



Utilisation d'internet

La prévention liée aux risques d'utilisation d'internet se fait tout au long de la scolarité, dans chaque classe et chaque degré scolaire.

Les conseils transmis aux élèves sont ceux diffusés par l'Association "Action Innocence":



- Sois prudent(e), tu ne sais jamais qui est derrière l'écran.
- Ne donne pas d'informations personnelles (nom, adresse, numéros de téléphone, mot de passe, photos, etc...).
- N'accepte jamais de rendez-vous sans être accompagné(e) d'un adulte.
- Utilise la webcam uniquement avec des gens que tu connais dans la vraie vie.
- Ne crois pas toutes les informations que tu lis, que tu vois ou que tu reçois.
- Si une image te choque ou te dérange, quitte le site immédiatement et parles-en à un adulte de confiance.
- Respecte les autres internautes, ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse.

Sport scolaire facultatif

Les enfants d'Orvin ont la possibilité de participer au sport scolaire facultatif organisé par le Service des sports de la Ville de Bienne.

Plus de 100 cours de sport d'été (d'avril à septembre) et d'hiver (d'octobre à mars) sont proposés pour tous les niveaux scolaires. Ils ne coûtent que CHF 105.- par cours. Vous pouvez télécharger le programme complet et vous inscrire directement en ligne.

Service des sports de la Ville de Bienne

Tél: 032 326 14 48

Email: sport@biel-bienne.ch

<https://sport.biel-bienne.ch/enfants-ados/bielbienne-sports/>





Les élèves ont reproduit leur visage



Mesures pédagogiques particulières

Pour les élèves qui rencontreraient des difficultés, une structure de prise en charge particulière (soutien pédagogique, logopédie ou psychomotricité) peut être mise en place en collaboration avec le corps enseignant.

Cet enseignement est dispensé en petits groupes ou individuellement. Un-e enseignant-e peut demander à un-e élève bénéficiant de leçon(s) de soutien pédagogique, de logopédie ou de psychomotricité de rattraper tout ou partie du travail effectué en classe.

Sur demande de l'enseignant-e, un-e spécialiste peut être amené-e à effectuer des visites dans une classe afin d'observer certains élèves.

Le soutien en logopédie et en psychomotricité est assuré par la ville de Bienne, ainsi que l'enseignement aux élèves à haut potentiel. Les élèves concernés sont donc amenés à se déplacer à Bienne soit en bus postal (prise en charge de l'abonnement de bus par la commune de domicile), soit par un moyen de locomotion privé.

Les élèves de langue étrangère peuvent bénéficier de leçons de Français Langue Seconde (FLS) afin d'acquérir les notions de base en français, nécessaires à la compréhension du contenu des leçons régulières.

Activités hors-cadre

Tout au long de l'année scolaire chaque classe organise diverses activités extrascolaires dont les courses d'école, les camps de ski ou d'été, des journées sportives, la participation au Festival du Film Français d'Helvétie de Bienne, des sorties en forêt, des journées de ski, bob et luge aux Prés-d'Orvin, etc...

De plus, l'école organise régulièrement (en principe tous les 3 ans) une fête d'école, une fête de Noël ouverte au public ou encore des semaines hors-cadre.

Chacune de ces activités, non seulement développe les compétences sportives et artistiques des élèves, mais favorise le développement social et l'apprentissage de la vie en société.

Parfois, les parents sont sollicités pour accompagner les enfants ou pour apporter leur aide lors des activités hors-cadre et extrascolaires.

Chemin des écoliers

Bien que la vitesse soit limitée à 20 et 30km/h, la route est encombrée et dangereuse. C'est pourquoi nous vous encourageons à emprunter le chemin des écoliers, qui évite la route principale. Un chemin varié et attrayant pour se rendre à l'école par ses propres moyens répond aux besoins naturels de l'enfant. Il se familiarise ainsi avec l'environnement et en apprécie la beauté. A cette occasion, des contacts précieux sont établis, ils encouragent ainsi le développement social de l'enfant. A noter que pendant la période des travaux, il faut consulter la notice reçue par la commune.



Vacances scolaires

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Période	Dates
Rentrée scolaire	Lundi 21.08.2023
Automne	du samedi 07.10.2023 au dimanche 22.10.2023
Hiver	du samedi 23.12.2023 au dimanche 14.01.2024
Semaine blanche	du samedi 10.02.2024 au dimanche 18.02.2024
Printemps	du jeudi midi 28.03.2024 au dimanche 14.04.2024
Été	du samedi 06.07.2024 au dimanche 11.08.2024

Jours fériés/congés

Motifs	Dates
Fête du travail	Mercredi 1er mai 2024
Ascension	Jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024
Pentecôte	Lundi 20 mai 2024

Ainsi que l'après-midi qui précède les vacances (sauf avant la semaine blanche).

Les dates des formations des enseignant-e-s ainsi que la Journée pédagogique des enseignant-e-s vous seront communiquées ultérieurement.

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Période	Dates
Rentrée scolaire	Lundi 12.08.2024
Automne	du samedi 21.09.2024 au dimanche 13.10.2024
Hiver	du samedi 21.12.2024 au dimanche 12.01.2025
Semaine blanche	du samedi 08.02.2025 au dimanche 16.02.2025
Printemps	du samedi 05.04.2025 au lundi 21.04.2025
Été	du samedi 05.07.2025 au dimanche 17.08.2025

Passeport vacances

La ville de Bienne et le Jura bernois organisent des activités pour les enfants durant certaines périodes des vacances. Pour plus d'informations:

Passeport vacances Bienne: <https://passeportvacances.biel-bienne.ch/fr-ch#>

Passeport vacances Jura bernois: <http://www.pasvacjb.ch>

Règlement scolaire

En début d'année scolaire, tous les élèves reçoivent le règlement de l'école, ils en prennent connaissance et s'engagent à respecter les règles de vie qui permettent à chacun et chacune d'évoluer dans un cadre harmonieux, tant aux alentours qu'à l'intérieur de l'école, tant au niveau du respect et de la relation aux autres que du soin à apporter au matériel.

Ce règlement est signé par les parents et les élèves qui prennent ainsi connaissance des actions mises en place par le corps enseignant lorsqu'un élève enfreint l'une ou l'autre de ces règles.

Garantir la sécurité de tous à chaque instant, évoluer dans un cadre harmonieux n'est possible que si chacun et chacune s'investit et veille au respect de ses propres devoirs envers les autres et le bien commun.



Fête de Noël



Accès aux bâtiments scolaires

Toute personne non autorisée, à savoir qui ne fait pas partie de la direction, du corps enseignant, du secrétariat scolaire, du personnel de l'EJC, de l'exécutif municipal et du personnel communal, doit impérativement, sauf en cas de manifestations particulières, être en possession d'une autorisation, d'une convocation ou d'une invitation pour pouvoir pénétrer dans les bâtiments scolaires et dans les classes.

Veillez noter que les élèves qui arrivent plus tôt à l'école restent sous la responsabilité des parents jusqu'à la sonnerie qui annonce le début des cours. D'autre part, merci de prendre note que les élèves ne peuvent pas profiter des jeux mis à disposition par l'école ou l'école à journée continue en-dehors des horaires blocs.

Places de parc

Les places de parc aux abords de l'école sont réservées au corps enseignant et au personnel administratif. C'est pourquoi, les personnes non autorisées sont priées de ne pas stationner sur les places de parcs autour de l'école (du lundi au vendredi, entre 6h00 et 18h00).

Nous remercions également les parents d'élèves de s'abstenir de fumer aux abords de l'école.

Communauté scolaire La Baroche

Les élèves de la Communauté scolaire de La Baroche, qui regroupe les communes de Romont et Sauge, sont scolarisés à Orvin durant la 7^e et la 8^e année. Pour se déplacer de leur lieu de domicile à Orvin, ils empruntent le bus scolaire mis à disposition par la Communauté scolaire de La Baroche.

Quand le bus scolaire arrive...

Les élèves sont priés de ne pas jouer sur l'arrêt de bus.
Ils laissent sortir les copains du bus avant d'y monter.
Ils ne bousculent personne. Il y a une place pour tout le monde!

A l'intérieur du bus scolaire...

Les élèves saluent le chauffeur du bus et leurs camarades poliment.
Ils attachent leur ceinture de sécurité, c'est OBLIGATOIRE !
Ils ne dérangent pas le chauffeur du bus. Il doit se concentrer sur la circulation.
Ils respectent leurs camarades et restent polis.
Ils utilisent un vocabulaire correct et ne crient pas.
Pour des raisons de sécurité, ils restent assis calmement, ne se lèvent pas!
Ils prennent leur sac sur leurs genoux.
Ils ne mangent pas dans le bus et gardent leur téléphone portable dans leur sac.
Ils ne réservent pas de place pour leurs copains.

Dès que le bus part...

Les élèves sont prudents et attentifs à la circulation.
Ils attendent que le bus parte avant de traverser la route.
Ils utilisent un trottoir ou un passage piétons pour traverser.
Ils ne bousculent pas leurs camarades.

Si un enfant ne respecte pas le règlement ci-dessus, il recevra une réprimande qui sera transmise à ses parents. Après la seconde réprimande, l'enfant sera sanctionné conformément à l'article 3 du nouveau règlement du 23 juin 2021 sur les transports scolaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le responsable de la Commission d'école : Jérôme Benoit, 079 269 65 10, benoit.jerome@gmail.com ou la société MiniBusTours Sàrl, Manuel Moser, 079 751 20 20, info@minibustours.ch



Adresses utiles

Ligne d'aide aux enfants **147**

La Main Tendue **143**

Médecin scolaire Dr. J.-P. Richard Méd. générale FMH Ch. des Blanchards 6 2533 Evilard tél. 032 322 77 53	SPU Services Psychiatriques Universitaires de Berne Chemin du Clos 24 2502 Bienne tél. 032 328 66 99	De nombreuses autres informations sur le site de la DIP: https://www.bkd.be.ch/fr/start.html
Santé bernoise Promotion de la santé Rue de la Gare 50 2502 Bienne tél. 032 329 33 73	SPE Service psychologique pour enfants et adolescents Rue du Contrôle 20 2502 Bienne tél. 031 635 95 95	Bibliobus mardi tous les 15 jours de 17h45 à 19h30 www.bibliobus.ch tél. 032 421 40 10
Inspection scolaire régionale RJB du 17e arrondissement M. Richard Garraux Chemin des Lovières 13 2720 Tramelan tél. 031 636 16 60 (centrale)	Service de ressources pédagogiques (SEREP) Rue Général-Dufour 22 2502 Bienne tél. 032 326 76 20	Ecole de Musique du Jura Bernois Rue Agassiz 15 2610 St-Imier tél. 032 941 23 51

Contacts de l'école

La Charrière 6
2534 Orvin

Ecole primaire : 032 358 13 55
Ecole enfantine : 032 358 14 55

Kevin Casati
Concierge
079 962 13 27



Site web : ecoleorvin.ch

